

d'obtenir ce permis sur carte grise?—R. Je ne sache pas qu'il y ait eu des difficultés ou des plaintes. La chose est simple si la personne fournit une identification légitime.

D. Même si une personne ne se rend pas là-bas à titre officiel? Vous voulez dire qu'un Canadien qui veut aller à Vienne ou dans la zone d'occupation peut obtenir une carte grise, s'il sait où s'adresser?—R. Nous n'avons jamais eu de difficulté.

D. Un citoyen ordinaire peut procéder ainsi?—R. Je le crois, mais je peux m'en assurer.

En réponse à la question de tout à l'heure, c'est en mai 1950 que la ligne de conduite au sujet des passeports a été modifiée.

*M. Fraser:*

D. Vous avez dit que les passeports délivrés aux membres du Parlement sont valides pour cinq ans?—R. Oui, monsieur.

D. Mettons que la personne ne soit plus membre du Parlement?—R. Elle n'a plus droit à son passeport.

M. LESAGE: M. Heeney avait touché ce sujet dans la première partie de sa réponse.

Le TÉMOIN: La question suivante, dont j'ai pris note, était adressée au ministre et concernait le statut des hauts commissaires dans les pays du Commonwealth.

A la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres, en 1948, les hauts commissaires de tous les pays du Commonwealth ont été placés sur le même pied que les ambassadeurs. Étant donné qu'ils ne présentent pas de lettres de créance, ils ont la préséance, avec les ambassadeurs, sur la liste diplomatique, suivant la date de leur arrivée dans la capitale. Il a cependant été convenu à Londres que celui des ambassadeurs étrangers qui détiendrait l'ancienneté occuperait le rang de doyen du corps diplomatique.

On accorde aux hauts commissaires le titre d'"Excellence" et ils jouissent des mêmes privilèges que les ambassadeurs.

Dans le service extérieur canadien, on ne fait aucune distinction de rang entre les chefs de missions diplomatiques, et ces derniers peuvent occuper l'un ou l'autre des divers postes. Ainsi, des ambassadeurs sont devenus hauts commissaires, consuls généraux, et vice versa. On peut dire que la même pratique a cours dans les autres pays du Commonwealth, sauf dans le Royaume-Uni, où c'est l'Office des relations du Commonwealth qui désigne les hauts commissaires.

M. PICARD: Est-il régulier de demander d'autres renseignements au sujet des passeports, ou si la question a été vidée?

Le PRÉSIDENT: Elle a été débattue l'autre jour, mais vous pouvez formuler votre demande. Nous n'avons pas d'objection.

M. PICARD: Ma demande est régulière?

Le PRÉSIDENT: Nous avons adopté le poste.

M. PICARD: Je voulais seulement avoir une explication au sujet des personnes qui obtiennent des passeports officiels.

Le TÉMOIN: Je crois que la réponse du Ministre à ce sujet figure au compte rendu, sauf la note que j'ai ajoutée aujourd'hui.

M. HIGGINS: Y a-t-il une différence quelconque dans le statut des hauts commissaires des divers pays du Commonwealth?

Le TÉMOIN: Non, monsieur. Ils ont le même statut que les ambassadeurs étrangers.

M. HIGGINS: Et entre eux?